



Vente maison divorce

Par Moniquette

Bonjour, Je voudrais divorcer, vendre notre maison commune, mon mari ne veut pas vendre, quelles sont les solutions?
Merci d'avance

Par AGeorges

Bonjour Moniquette,

Vous ne précisez rien sur votre 'contrat de mariage' ni qui est propriétaire de la maison. Le fait qu'elle soit 'commune' veut juste dire que vous y habitez tous les deux, mais rien d'autre.

Et en général, selon votre situation maritale, le divorce va provoquer une répartition des biens entre les deux ex-époux.

Si votre ex-mari propose alors de racheter votre part de la maison, il pourra la garder.

Normalement, tout ce que vous pouvez exiger est que la part qui vous revient vous soit versée. Comme il est le plus souvent au moins difficile de couper une maison en deux, votre part sera en argent liquide. Que ce soit suite à une vente ou payé par votre ex-mari n'est pas différent pour vous.

Et s'il tient absolument à garder la maison, le fait de proposer une solution qui lui convienne (sans vous léser) ne peut que faciliter les choses pendant la procédure.

Par Moniquette

Merci de M avoir répondu Nous sommes mariés sans contrat, la maison est à nous deux, moi je voudrais vendre pour pouvoir acheter ailleurs, mais lui ne veut pas vendre, quelles sont les solutions, y a t il une obligation de vente pour lui, il ne peut pas racheter ma part, et sans l'argent de la vente, je ne peux pas aller ailleurs, par manque de moyen

Par ESP

Il faut, autant que possible, trouver une entente, car aller en justice est coûteux !

Ce sujet sera une priorité pour vous lors de la conciliation.

Par AGeorges

En France, Il existe quatre motifs de divorce.

La plus simple est le Consentement mutuel qui peut même être établi devant notaire sans passer par le Juge des Affaires Familiales.

Mais s'il y a une maison à partager, il faudra trouver une entente sur la façon de procéder. Si l'acte d'achat de la maison a été rédigé au nom de "M. et Mme", alors, votre part est la moitié. Il faudra donc régler cet aspect.

Si votre futur ex-mari veut absolument garder la maison, il devra prendre un crédit pour que vous ayez votre part. Un paiement échelonné est trop sujet à caution.

Si rien de cela n'est possible, il refusera le consentement mutuel, et vous devrez passer devant le JAF (Juge des Affaires Familiales), avec conciliation, procédure et jugement de divorce. La vente de la maison sera ordonnée, attention que ce ne soit pas en adjudication judiciaire, et, dans un certain temps (donc incertain), il y aura une vente. Selon le prix et la maison, cela peut durer un an ou plus. Il y a donc lieu de considérer comment vous vivrez pendant cette période. Avec le JAF, il faut un avocat, ce qui ponctionnera la vente de la maison ...

Réfléchissez donc bien à tout ça.

Par Moniquette

Je vous remercie à tous pour toutes ces réponses, cela m aide beaucoup dans cette mauvaise periode que je traverse